



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

12 août 2016

L'acquittement des accusés dans le cadre du procès relatif à l'importation de 30 000 rondins de bois de rose à Singapour a retenu l'attention des journaux parus ce jour. En raison d'un manque de preuves et de « l'inaction » des autorités malgaches, la société singapourienne et son DG ont eu gain de cause et leur cargaison, considérée comme légale.

Processus électoral

LA CENI DEVOILE SON PROGRAMME POUR LE CYCLE ELECTORAL 2017-2021

Comme annoncé, la Commission Electorale Nationale Indépendante s'est réunie hier avec les représentants de l'administration publique dans le cadre de l'opérationnalisation de la plateforme de concertation avec les parties prenantes aux élections. A cette occasion, la CENI a dévoilé son programme portant sur le cycle électoral allant de 2017 à 2021 et à cet effet, prévoit que les élections régionales mais également provinciales se tiennent l'année prochaine, les présidentielles ainsi que les législatives en 2018 et les communales, en 2019. La Commission électorale a également annoncé que le document de projet pour la préparation du cycle électoral 2017-2019 sera présenté à la mission d'évaluation des besoins ou Needs Assessment Mission, au mois de septembre prochain. Elaboré avec l'appui technique des Nations-Unies, suite à une sollicitation de l'Etat malgache, ce document servira de base pour évaluer les capacités et les besoins des parties prenantes aux élections, en particulier des Organes de Gestion Electorale. La CENI informe également que le PNUD finance ses activités 2016, qui reposent principalement sur l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation et d'éducation électorale mais également d'une stratégie de communication et la révision du cadre légal (L'Express de Madagascar p.5, Midi Madagasikara p.3 ; Madagascar Laza p.3 ; Madagascar Matin p.3)

- De l'avis de L'Express de Madagascar, la CENI ne peut que rester au stade d'intentions actuellement, en l'absence du feu vert de l'administration et dans une certaine mesure, de la Communauté internationale. D'une part, la saisine officielle ainsi que le décret de convocation des électeurs sont nécessaires pour confirmer la date d'une élection et d'autre part, l'appui international s'avère « incontournable » dans l'organisation d'un scrutin (p.5)
- Midi Madagasikara informe sur les principaux éléments qui devront être détaillés dans le document de projet, à savoir la cartographie électorale et des bureaux de vote, l'état des lieux de la situation sécuritaire et la préparation des opérations « jugement supplétif et carte d'identité nationale » (p.3)
- La CENI se félicite de l'existence d'une ligne budgétaire portée sur les élections dans la dernière Loi de Finances, néanmoins estime que des négociations s'avèrent encore nécessaires pour parfaire le cycle électoral. (Madagascar Laza p.3)
- Une retouche du code électoral est inévitable selon les explications des membres de la CENI. Son Président, Hery Rakotomanana, a soutenu que cette démarche s'avère nécessaire afin de mettre en cohérence les textes régissant les élections avec les lois

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



existantes, en particulier les lois sur les partis politiques, sur le financement des partis et sur l'opposition. Les travaux s'achèveront au mois de décembre de 2016 tandis que la remise des propositions à l'Exécutif est prévue pour le mois de janvier 2017. Des experts nationaux et internationaux participeront à l'élaboration desdites propositions (Madagascar Laza p.3)

- La réunion avec les représentants de l'administration publique en vue de la constitution de la plateforme de concertation a essentiellement porté sur le rôle et les missions des différents ministères dans le processus électoral, concernant notamment le budget électoral et la liste électorale (Les Nouvelles p.3)
- Madagascar Matin soutient que le BIANCO et les organes de presse ont également participé à la réunion d'hier, qui pourtant était prévue de s'adresser uniquement à l'administration publique (p.3)

FOYERS DE TENSION

LES GREFFIERS MENACENT UNE REPRISE DE LA GREVE

L'appareil judiciaire risque une fois encore d'être bloqué, les greffiers ayant menacé d'observer à nouveau une grève générale. Les membres des syndicats des greffiers sont effectivement montés au créneau pour dénoncer l'échec des négociations entreprises avec le ministère de tutelle et par conséquent, menacent de la reprise de la grève. L'ultimatum de deux mois fixé à la fin du mois de mai est arrivé à termes le 6 août dernier sans que les revendications n'aient été satisfaites par le département de Charles Andriamisezana. Il s'agit principalement de la révision des indemnités de risque et le versement dans le corps des fonctionnaires des greffiers titulaires d'une maîtrise. 600 auxiliaires de justice devaient bénéficier de cette revendication mais il n'en est rien pour le moment. Selon les informations rapportées par **Midi Madagasikara**, la décision de la reprise de la grève des greffiers sera prise au cours de l'Assemblée générale qui se tiendra incessamment à Antananarivo (p.3) (L'Observateur p.7)

- Le président des syndicats des greffiers dénonce une certaine mauvaise foi du ministre de la Justice car ses membres en collaboration avec des agents de ce département ont travaillé d'arrache-pied, même les weekends, pour que le projet de versement dans le corps des fonctionnaires puisse passer dans les meilleurs délais en Conseil du Gouvernement. Pourtant deux mois après les négociations, il n'en est rien (La Vérité p.2)
- Le syndicat des greffiers reste convaincu que les moyens financiers ne constituent pas la principale barrière à la satisfaction de leur revendication car l'Etat dispose toujours de fonds pour organiser le concours annuel d'entrée dans le corps des greffiers alors que ce dernier nécessite plus de fonds que l'ensemble de leurs revendications. (Tia Tanindrazana p.2)

Relations internationales

BOIS DE ROSE A SINGAPOUR, L'ADMINISTRATION MALGACHE SE DEFILE, LES ACCUSES ACQUITTES

Le verdict du procès relatif à « l'importation illicite » de 30 000 rondins de bois de rose à

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Singapour, qui s'est tenu le 1^{er} et 3 août dernier, a été publié hier. La décision du tribunal de district de Singapour a ainsi acquitté la société importatrice Kong Hoo et son Directeur général Wong Wee Keong des charges qui ont été prononcées à leur encontre et ce, en l'absence de preuves suffisantes permettant d'attester qu'il s'agissait d'une importation de bois précieux dépourvue des autorisations nécessaires. La partie défenderesse a notamment basé son plaidoyer sur le fait qu'à la date de l'embarquement des marchandises le 15 février 2014, l'embargo sur le *Dalbergia spp*, stipulé par la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et flores sauvages menacées d'extinction, a connu une période de flottement, dans la mesure où sa validité a expiré le 13 février et n'a été renouvelée que le 26 février suivant. L'embargo n'était donc pas valable à cette date, amenant ainsi les exportateurs à tout mettre en œuvre pour disposer des documents nécessaires à cette période. Reprochés par ailleurs de ne pas avoir respecté le format de l'autorisation d'exportation selon le standard de la CITES, les accusés se sont défendus sur le fait que le document délivré par l'Etat malgache datait bien avant l'inscription du bois de rose dans l'annexe II de la CITES en 2013. Mais la pièce de procédure qui a certainement pesé sur le verdict reste la lettre adressée par l'ancien ministre de l'Environnement Anthelme Ramparany attestant de l'authenticité des documents dits D5. Après s'être rendu à Singapour le 4 décembre 2014, le député de Mananjary a adressé un message à la justice singapourienne, le 9 janvier 2015, selon lequel les autorisations à la disposition de l'importateur sont parfaitement authentiques. Certes, le Gouvernement Ravelonarivo avait averti, lors du procès en appel du mois de janvier 2016, que l'exportation de bois de rose s'avère illégale à Madagascar mais la lettre y afférente a été contestée par les accusés, ce qui n'a pas permis de l'utiliser durant le procès. Le ministère public a finalement tenté de jouer la carte de l'absence d'autorisation d'importation de la part de l'autorité agroalimentaire et vétérinaire mais la partie défenderesse a réussi à démontrer que cette procédure ne s'avérait pas nécessaire étant donné que les marchandises transitaient seulement à Singapour (**L'Express de Madagascar p.3, Midi Madagasikara p.5 ; Madagascar Laza p.2**)

- De l'opinion de **L'Express de Madagascar**, les successeurs d'Anthelme Ramparany ainsi que le Président de la République pouvaient parfaitement authentifier la lettre émise par le gouvernement Ravelonarivo mais ont plutôt choisi de ne pas s'impliquer dans le procès. Les autorités semblent par conséquent avoir « choisi de laisser gagner les accusés » (**p.3**).
- Dans son éditorial, **Midi Madagasikara** se désole qu'une importante affaire qui aurait permis de débusquer les principaux cerveaux de ce trafic et qui narguent depuis les autorités malgaches, n'ait accouché que d'une souris. Le quotidien rappelle par ailleurs les déclarations de pleine collaboration prononcées par les responsables étatiques à l'endroit de leurs homologues singapouriens pour dénoncer l'absence d'implication de la partie malgache finalement dans le procès (**p.2**)
- **Midi Madagasikara** estime que ce procès aurait pu témoigner de la volonté effective des autorités malgaches de respecter les trois principales recommandations de la CITES, en l'occurrence celle portant sur la prise de mesures concrètes pour sanctionner les trafiquants. Le quotidien informe également que le secrétariat de la CITES a recommandé un embargo de l'exportation de toutes les espèces floristiques et faunistiques de Madagascar, en attendant la 17^{ème} Conférence des parties qui se tiendra à Johannesburg en septembre prochain (**p.5**)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





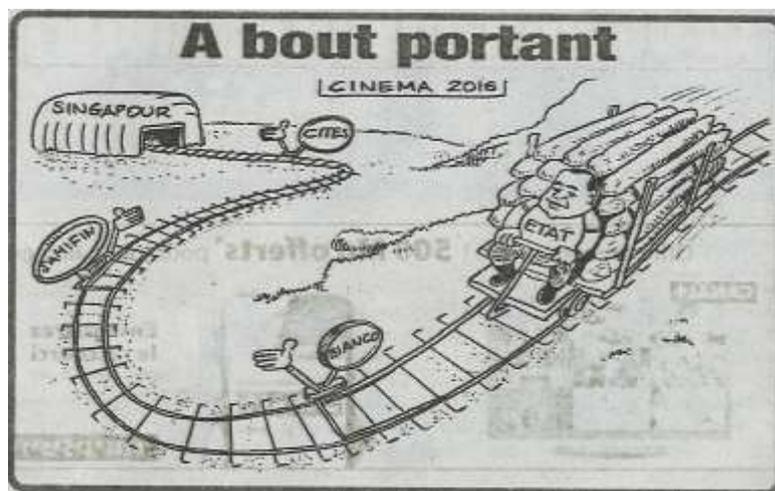
INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- Lors de la 16^{ème} édition de la Conférence des parties de la CITES en 2013, la Grande île s'était engagée à mettre en œuvre le plan d'action élaboré par l'organisation afin de lutter contre le commerce illégal des ressources naturelles. Au regard du faible effort affiché par les autorités, le Comité permanent a interpellé sur la nécessité de renforcer les actions, au mois de janvier dernier, notamment en ce qui concerne l'inventaire des stocks et l'arrêt des exportations illicites. **Madagascar Laza** précise que le pays se verra sanctionner s'il ne fait pas preuve de davantage de volonté (p.2)
- La plateforme Alliance Voahary Gasy s'attend déjà à ce que la Grande île soit sévèrement sanctionnée par la CITES étant donné le manque d'implication dans la lutte contre le commerce illicite de ressources naturelles affiché par les autorités malgaches alors qu'il s'agit de l'une des trois recommandations émises. Elle reste également convaincue que la promulgation du décret d'application de la Chaine spéciale contre le trafic de bois de rose pourrait aider Madagascar à justifier sa volonté de lutter efficacement contre ce commerce illicite (Madagascar Laza p.3)
- **Madagascar Matin** informe que la destination finale des 30 000 rondins de bois de rose saisis est Honk Kong et dit se désoler que le pays n'ait pas pu bénéficier des 50 millions de dollars, valeur estimée de la cargaison mais surtout que les principaux responsables de ce réseau restent impunis (p.4)
- **La Vérité** dénonce « l'inaction complice » de l'Etat malagasy dans cette affaire mais également dans la mise en place des structures permettant de lutter efficacement contre ce commerce illicite de ressources naturelles et par conséquent, estime que « les trafics ont encore de beaux jours devant eux » (p.3)

Un peu d'humour



La Vérité p.2

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne